



Travaux de sécurisation des quais de la déchetterie de Guerven (à Lesneven)
Contrat de Travaux – C-2026-08

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : MAPA

Pli à remettre avant le Mardi 04 aout 2026 – 11h30

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet des travaux de sécurisation des quais de la déchetterie de Guerven - LESNEVEN (29260).

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

La consultation n'est pas allotie au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

A. Durée du contrat

Le contrat commence à sa notification et se termine avec la fin de la dernière obligation contractuelle (ceci incluant la réalisation complète du dernier document de réception, du décompte général et définitif et de la fin du délai de garantie de parfait achèvement).

B. Délais d'exécution

Les prestations sont à réaliser en 2026.

Dans un objectif de sécurité maximale, la maîtrise d'ouvrage imposera :

- Une **fermeture complète temporaire de la déchetterie**,
- Une durée maximale d'intervention de **4 jours calendaires** se déroulant du lundi au jeudi sur une période de 3 mois entre notif et réception dont 1.5 mois prépa – 1.5 mois exécution, essais et réception. Si les 4 jours ne sont pas consécutifs l'entreprise devra sécuriser au public à chaque départ.

En application du planning joint à son offre, le candidat s'engage sur :

Nombre maximum de préparation de chantier (préciser si jour ou semaine)	
Nombre de jours effectifs maximum de réalisation des prestations (y compris congés légaux)	jours ouvrés

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'au 22/07/2026 inclus. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'au 30/07/2026 inclus.

Si l'acheteur décide malgré tout de modifier le dossier de consultation dans un délai plus court, les candidats sont invités, dans la mesure du possible, à la prendre en compte. Si tous les candidats n'ont pas pris en compte cette modification dans leur réponse, cette modification fera l'objet d'une négociation avec l'ensemble des candidats.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

Il est **obligatoire de faire une visite des lieux** avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de la personne en charge du marché (Lionel RUELEN 02.98.21.11.77). La visite aura lieu **au plus tard le 21/07**.

4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le Mardi 04 août 2026 – 11h30. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- Le contrat
- Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- Le devis de la société
- Le mémoire technique reprenant les points suivants :
 - un planning détaillé,
 - méthodologie d'intervention (organisation avant, pendant et après le chantier, etc...) y compris éléments relatifs à la dimension environnementale de la méthodologie (15%)
 - les moyens humains et matériels dédiés au chantier chantier y compris apport sociale et sociétale
 - Fiches techniques des matériels posés
- L'attestation de visite

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Si besoin, vous pouvez utiliser le [modèle de déclaration de cotraitance](#) et le [modèle de déclaration de sous-traitance](#) présents sur dans le DCE.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (60 %)
- Valeur technique (40 %)

Les critères sont analysés comme suit :

Le critère Prix correspond au montant contractuel indiqué dans le contrat. Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \% * \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat noté}}$$

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées sont rectifiées par rapport aux prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Valeur technique est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

- un planning détaillé (5%)
- méthodologie d'intervention (organisation avant, pendant et après le chantier, etc...) y compris éléments relatifs à la dimension environnementale de la méthodologie (15%)
- les moyens humains et matériels dédiés au chantier y compris apport sociale et sociétale (10%)
- Fiches techniques des matériels posés (10%)

Une note intermédiaire est attribuée à chaque offre pour ce critère. Ensuite, un calcul est réalisé pour obtenir la note finale selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \% * \frac{\text{Note intermédiaire du candidat noté}}{\text{Note intermédiaire la plus haute}}$$

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

5.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec les candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 4.1).

En cas d'autres besoins (exemple le jour de la remise des plis), les candidats sont invités à contacter le service commande publique de la CLCL (SCP@clcl.bzh ou 02.98.21.11.77)